



**JOURNANS**  
MAIRIE  
01250 JOURNANS

Journans, le 14 mai 2018

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de présents : 8

**Etaient présents :**

Mesdames Sylvie CHARVENET et Judicaëlle CEVASCO.

Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Jean-Claude BALLET et Georges PUVILLAN arrivé à 19h30.

**Excusés :** Jacques VERMEULIN, Farida BALLET qui a donné pouvoir à Gérard SEYZERIAT, Marie-Pierre CORDENOZ qui a donné pouvoir à André TONNELIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur André TONNELIER

L'ordre du jour est abordé.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :** adopté à l'unanimité

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Présentation d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme concernant la parcelle suivante :

- Parcelle B 1760 d'une contenance totale de 1730 m<sup>2</sup> située 20, rue de la Balme.

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

**EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

**Travaux :**

Le 23 mars 2018 a été envoyé l'avis d'appel public à la concurrence, marché à procédure adaptée, concernant l'extension du cimetière communal. La date limite de réception des offres était le jeudi 12 avril 2018 à 12 heures.

Le maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres. Deux entreprises ont remis une offre version papier à savoir :

- Groupement FALAISE / SOCATRA
- Entreprise RICHARD TP

Une entreprise s'est excusée, entreprise GUILLERMIN.

Après étude des offres, le classement des offres est établi :

Ordre d'arrivée des plis	Critère n° 1 Prix 60%		Critère n° 2 Valeur technique (délai) 10%	Critère n° 3 Valeur technique 30%	TOTAL	Classement proposé :
	Montant H.T.	Note sur 60	Note sur 10	Note sur 30	Note sur 100	
1 FALAISE/SOCATRA	64 975.00 €	60/60	10/10	30/30	100/100	1 <sup>er</sup>
2 RICHARD TP	79 489.00 €	46.60/60	6/10	15/30	67.60/100	2 <sup>ème</sup>

Compte tenu de l'analyse cumulée des différents critères de sélection des offres, il apparaît que l'offre du groupement FALAISE / SOCATRA arrive en tête avec une note de 100/100.

Aussi, le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage de retenir son offre pour un montant de :

MONTANT TOTAL : 64 97,00 € H.T. soit 77 970,00 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du groupement FALAISE / SOCATRA

#### **Mobilier funéraire :**

Le maire donne lecture des devis de l'entreprise GIVRE concernant le mobilier suivants :

- Fourniture de 20 cases de columbarium pour encastrer dans un muret en pierre – montant 7 605.00 € H.T. soit 9 126.00 € TTC
- Fourniture et pose d'un puit de dispersion dans l'espace cinéraire et d'un totem du souvenir livré avec 20 plaques – montant 1 920.00 € H.T. soit 2 304.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les devis de l'entreprise François GIVRE.

#### **Muret en pierre :**

Le maire donne lecture des devis de l'entreprise PY Vert concernant les travaux suivants :

- Conception d'un muret adossé au talus, partie arrière béton, face avant pierres de récupération. Insertion de 20 cases de columbarium. Dimension 120 cm de haut, 50/52 cm de large sur une longueur de 20/21 m. les matériaux : pierres, graviers, ciment seront fournis par la commune.

Tarif forfaitaire : 3 100.00 € TTC

- Habillage d'une face en pierres de récupération de la zone de stockage des déchets, côté jardin du souvenir – 1 droit de 2.50 m par 2 m de haut – 1 retour de 3.50 m avec angle hauteur 2 m.
- Montage d'un mur en deux faces pierres – longueur 4.50 m – hauteur 2 / 2.20m – largeur 0.50 m, un angle et dessus finition en pierres plates maçonnées
- Montage d'un mur en deux faces pierres – longueur 1.50 m – hauteur 2 / 2.20m – largeur 0.50 m, un angle.

Les matériaux : pierres, graviers, ciment seront fournis par la commune.

Tarif forfaitaire : 4 250.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les devis de l'entreprise PY Vert.

#### **Portail et grille :**

Un devis a été demandé à l'entreprise PONTET de Tossiat pour la remise en état d'un portail, l'assemblage de celui-ci, la fourniture et la pose de roulettes, la mise en peinture, grenillage métallisation et peinture de finition, fourniture d'un rail, et fourniture de 6 mètres de grille.

#### **CAMPING :**

**Réfection des douches :** Le maire indique qu'une erreur de pente s'est produite lors de la réfection de la dalle des anciennes douches. Le maçon est revenu casser la dalle. L'entreprise DOGAN interviendra le 3 mai 2018 pour effectuer le carrelage. Le montant de sa prestation s'élève à 544.00 € H.T. soit 598.40 € TTC.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise DOGAN.

L'ouverture du camping sera décalée au samedi 5 mai 2018.

*Arrivée de Monsieur Georges PUVILLAN*

#### **COMPTEURS LINKY**

Un débat s'ouvre concernant le déploiement des compteurs Linky sur la commune de Journans.

Certains élus souhaitent que la commune prenne position afin d'interdire la pose de ces compteurs, d'autres indiquent que le choix doit être laissé aux administrés.

La commune peut soit prendre :

1. Une délibération portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination,
2. Un arrêté du maire réglementant l'implantation des compteurs de type « Linky » sur le territoire de la commune de Journans,
3. Un arrêté du Maire suspendant l'implantation des compteurs de type « Linky » sur le territoire de la commune de Journans,

Tél. 04 74 51 64 45 – Fax 04 74 42 64 83 – mairiejournans@wanadoo.fr

4. La commune ne prend aucune décision et laisse aux contribuables le choix de l'installation ou non de ce nouveau compteur.

Afin que tout le monde puisse s'exprimer sans contrainte le maire propose de voter à bulletin secret. Le vote commencera par le choix 1, le plus contraignant, et il s'arrêtera dès qu'une des propositions obtiendra la majorité.

**Proposition n° 1** : délibération portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination – le conseil municipal par 3 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention refuse cette proposition.

**Proposition n° 2** : arrêté du Maire réglementant l'implantation des compteurs de type « Linky » sur le territoire de la commune de Journans - le conseil municipal par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention accepte cette proposition.

Un arrêté sera établi en sens et sera adressé à ENEDIS.

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Il conviendra de prévoir le remplacement de Laura Sarron qui gère la cantine, le nettoyage de la salle communale, de la mairie et de la bibliothèque durant son congé maternité de septembre à décembre 2018.

#### **URBANISME**

**CUa 001 197 18 D 0001** – Me Emilie LAGIERE – connaître les règles d'urbanisme – Parcelles B 1760 – 20, rue de la Balme.

**PC 001 197 18 D 0001** – Monsieur LONG Eric – création d'un espace balnéo et d'une salle de réception et réhabilitation du bâtiment existant en 3 gîtes - 120, rue du Puits – dossier déposé le 03 mai 2018, en cours d'instruction.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**CDG 01**: Le Centre de Gestion de l'Ain nous informe que l'Office du tourisme du Haut Bugey a sollicité l'adhésion volontaire de sa collectivité au CDG 01. Le conseil municipal n'émet aucune objection à cette adhésion.

**Ordinateur Ecole** : Suite à l'intervention de Sylvie Charvenet, le Conseil Départemental de Saône et Loire fait don à la commune de 3 tours d'ordinateur et d'un écran plat afin de renouveler certaines tours de l'école devenant obsolètes.

**Chant** : la chorale adultes donne une représentation le mercredi 20 juin 2018 à 20h30 à la salle communale de Journans

**Journée citoyenne** : samedi 12 mai 2018

Le Maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire,

Gérard SEYZERAT